REPUBLIQUE FRANCAISE

- - - - - - -

Département des Alpes de Haute-Provence

- - - - - - -

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2024-31(FIN)

Date de convocation 2 décembre 2024
Nombre d'élus en exercice 22
Présents 13
Absents 9
Votants 15 (13 présents + 2 pouvoirs)
Réception en Préfecture le
Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Michèle COTTRET, Lila DESJARDINS (jusqu'à 16h40), Marcel GOSSA, Patricia GRANET-BRUNELLO, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Laurie SARDELLA.
Pouvoirs . Daniel SPAGNOU ayant donné pouvoir au président CASTEL, Robert GAY ayant donné pouvoir à Patricia PAUL.

Objet : Rapport sur le développement durable

Le président expose :

L'article L3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département

À ce jour, le SDIS 04 n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement ou des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêt notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées notamment pour nos D.A.S.R.I. qui représentent environ 80% de nos interventions ,
- Acquisition de C.C.F.M. haute pression permettant de limiter l'utilisation de l'eau ;
- Utilisation de l'eau brute ,
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux ..) ;
- Mise en place de citernes de récupérations d'eau de pluie,

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de la présentation du rapport sur le développement durable.

Après en avoir délibéré les membres du conseil d'administration ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20241212-2024-31-FIN-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024